

Les travaux parlementaires

37^e législature, 1^{re} session
(du 4 juin 2003 au 10 mars 2006)

Journal des débats

Commission permanente de l'économie et du travail

Le mardi 1^{er} mars 2005 — Vol. 38 N^o 53

Consultation générale sur le document intitulé Le
secteur énergétique au Québec — Contexte,
enjeux et questionnements (11)

Table des matières

Remarques préliminaires (suite)

M. Pierre Corbeil

Auditions (suite)

Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Centre Hélios

Vivre en ville

Ville de Beauharnois

Zec Normandie

MM. Lucien Beaugard et Jacques R. Lapierre

Révérance Rupert

Autres intervenants

M. Normand Jutras, président

M. Claude Bachand, vice-président

M. Karl Blackburn

Mme Rita Dionne-Marsolais

M. Michel Létourneau

M. Sylvain Légaré

Mme France Hamel

M. Marjolain Dufour

M. Norbert Morin

M. Tony Tomassi

- * **M. Ghislain Picard, APNQL**
- * **M. Jean-Charles Piétacho, idem**
- * **M. Serge Ashini Goupil, idem**
- * **M. Philip Raphals, Centre Hélios**
- * **M. Alexandre Turgeon, Vivre en ville**
- * **M. Jérôme Vaillancourt, idem**
- * **M. Daniel Charlebois, ville de Beauharnois**
- * **M. Jan-G. Charuk, idem**
- * **Mme Claire Lalande, zec Normandie**
- * **Mme Marielle Leroux, Révérence Rupert**
- * **Témoins interrogés par les membres de la commission**

(Neuf heures trente-trois minutes)

Le Président (M. Jutras): Étant donné que nous avons quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte. Je rappelle le mandat de la présente commission. L'objet de cette séance est de poursuivre la consultation générale sur le document intitulé *Le secteur énergétique au Québec — Contexte, enjeux et questionnements*. Alors, Mme la secrétaire, avez-vous des remplacements à annoncer?

La Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Morin (Montmagny-L'Islet) remplace M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) et M. Létourneau (Ungava) remplace Mme Doyer (Matapédia).

Le Président (M. Jutras): Alors, je demanderais à ce stade-ci, là, à tous ceux qui sont dans la salle qui peuvent avoir des téléphones cellulaires en leur possession de bien vouloir les fermer. Je donne lecture de l'ordre du jour. À 9 h 30, nous entendrons l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador; à 10 h 30, le Centre Hélios; à 11 h 30, Vivre en ville; nous suspendrons nos travaux à 12 h 30 pour les reprendre à 14 heures. À 14 heures, nous entendrons la ville de Beauharnois; à 15 heures, la zec Normandie; à 16 heures, M. Lucien Beauregard et M. Jacques Lapierre; à 16 h 45, Révérence Rupert, pour ajourner nos travaux à 17 h 45. Alors, je demanderais aux représentants de l'Assemblée des premières nations et du Labrador de bien vouloir s'approcher et de prendre siège.

Une voix: ...

Le Président (M. Jutras): Alors, avant que nous procédions à l'audition de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, on m'informe que le ministre, notre nouveau ministre des Ressources naturelles qui occupe ces nouvelles fonctions là voudrait nous dire quelques mots en introduction. Alors, j'imagine que c'est de consentement?

Des voix: ...

Le Président (M. Jutras): Oui. Est-ce que vous consentez de ce côté-là? Oui?

Des voix: ...

Le Président (M. Jutras): Alors, M. le ministre, à vous la parole.

Remarques préliminaires (suite)

M. Pierre Corbeil

M. Corbeil: Merci, M. le Président. Malgré une petite hésitation, je m'en voudrais de ne pas saluer bien respectueusement mes collègues de la commission. Chers citoyens, c'est avec un immense plaisir que je me joins à vous, ce matin, à l'occasion de la poursuite des travaux de cette commission parlementaire. Avant toute chose, j'aimerais remercier les membres de la commission de m'accorder un moment pour m'adresser à vous. Mes premiers mots iront à mon collègue M. Hamad qui a participé activement aux travaux de cette commission depuis son lancement. Merci, cher associé, de ta collaboration, de ta confiance et de ton dévouement. Comme vous le savez, le premier ministre vient de me confier l'importante responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. À ce titre, il m'apparaît important, en plein coeur de cet exercice démocratique qui nous mènera à l'adoption d'une stratégie énergétique, de vous assurer de mon grand intérêt pour la question. L'énergie n'est pas un dossier qui m'est étranger. L'an dernier, alors que j'étais ministre délégué, j'ai assuré l'intérim du ministère pendant quelques mois. J'ai donc pu m'initier à la question énergétique.

Tout comme vous, ce vaste sujet m'interpelle. J'estime que l'énergie est non seulement au coeur de notre mode de vie, mais aussi au coeur de notre développement économique et social. Dans ce domaine, nous devons réaliser des prouesses dans un contexte tout à fait unique. D'ailleurs, malgré nos efforts pour accroître notre efficacité énergétique, nos besoins en énergie vont toujours grandissant, et nos concitoyens sont toujours plus exigeants. Ils veulent s'assurer que nous examinons sérieusement toutes les avenues possibles. Ils veulent que leurs ressources naturelles soient mises en valeur dans un souci de pérennité. Ils veulent enfin s'assurer que les projets de développement respectent l'environnement, ce à quoi nous souscrivons. Déjà, notre gouvernement a pris des décisions importantes dans le dossier énergétique. Nous avons privilégié les énergies propres et renouvelables avec la relance des projets hydroélectriques et la mise en oeuvre d'un premier appel d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne et la préparation pour un bloc additionnel de 1 000 MW. Nous avons aussi demandé à notre société d'État, Hydro-Québec, de rehausser ses cibles d'efficacité énergétique. Nous voulons, autant que faire se peut, poursuivre dans cette voie. Pour y arriver, nous sommes appelés à relever des défis colossaux pour diversifier notre portefeuille énergétique et mettre en valeur le potentiel existant au Québec.

La véritable question que l'on se pose, c'est comment. Comment nous y prendre pour assurer un développement durable et harmonieux de nos ressources énergétiques? Que devons-nous privilégier? Nous sommes précisément ici pour entendre l'opinion de nos concitoyens sur cette importante question. Nous visons à élaborer une stratégie qui guidera le Québec dans les prochaines années en vue d'assurer sa sécurité et son avenir énergétiques. À cet égard, il va de soi pour moi que tous les mémoires reçus seront bel et bien pris en compte. Je peux compter sur une solide équipe au ministère qui a assisté à chacune des présentations, lu et analysé chacun des mémoires.

En terminant, je veux aussi vous assurer de mon engagement pour la question énergétique. Je comprends fort bien qu'elle préoccupe les Québécois et j'estime que nous sommes privilégiés de pouvoir en débattre en commission. Mais surtout je suis conscient de l'importance hautement

stratégique de notre développement énergétique et je compte y mettre, sans jeu de mots, toute mon énergie. Merci de votre attention. Merci, M. le Président.

Auditions (suite)

Le Président (M. Jutras): Alors, merci, M. le ministre. Alors, nous procéderons donc à la première audition, l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador. Alors, messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette commission. Je vous demanderais, M. Picard, dans un premier temps, de vous identifier et de présenter les personnes qui vous accompagnent. Vous connaissez les règles. Je les rappelle. Vous avez 20 minutes pour la présentation de votre mémoire. Par la suite, il y aura un échange de 20 minutes avec le ministre et les députés ministériels et, par après, un échange de 20 minutes avec les députés de l'opposition. Alors donc, bienvenue, et si vous voulez procéder en procédant d'abord à l'identification.

Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL)

M. Picard (Ghislain): Merci beaucoup, M. le Président. Je suis accompagné aujourd'hui de Serge Ashini Goupil, à ma gauche, qui est chargé de projet pour l'Institut de développement durable. Chargé de projet mais aussi expert sur la question des changements climatiques. Et, à ma droite, le chef Jean-Charles Piétacho, qui est le chef de la communauté innue de Ekuanitshit. Et moi-même, Ghislain Picard, qui est le chef régional pour l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador.

● (9 h 40) ●

M. le Président, M. le ministre, MM. et Mmes membres de cette commission, nous vous remercions de nous accorder ce temps, ce matin, pour vous entretenir pendant ces quelques minutes, là, de notre position comme Assemblée des premières nations sur les questions qui intéressent votre commission. (S'exprime dans sa langue).

Donc, c'étaient des remerciements dans ma langue, la langue innue. Je pense que, pour nous, c'est tout à fait approprié que ça se fasse de cette façon-là.

Donc, le Québec est actuellement dans un grand débat de société quant à l'approche que l'on veut donner au développement énergétique des prochaines années. Ce débat ne saurait se faire sans qu'on se penche sur la place que l'on veut accorder aux premières nations et surtout l'importance d'associer ces dernières aux prises de décision et au développement des projets énergétiques au Québec.

Nous sommes ici, aujourd'hui, afin de vous faire part des positions suivantes. Notre apport historique au développement énergétique du Québec est une réalité qui doit être comprise, respectée et acceptée par tous les Québécois et toutes les Québécoises. Nous soutenons les démarches actuelles qui visent à contrer le gaspillage d'énergie et à promouvoir les programmes d'efficacité énergétique sous toutes ses formes. Nous voulons participer au développement de l'énergie propre. Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des premières nations. Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la première nation concernée. Nous devons être reconnus comme partenaires à part entière par les Québécois. Afin de faire respecter et de protéger nos droits ancestraux et notre mode de vie traditionnel, nous croyons que nous sommes

parfaitement légitimés de participer activement au développement énergétique futur du Québec afin d'éviter toute atteinte non justifiée à nos droits ancestraux.

Nous sommes ici en tant que représentants officiels de l'Assemblée des premières nations du Québec et Labrador. En tant que chef régional de cette assemblée, je tiens à vous rappeler que nous travaillons avec l'ensemble des chefs du Québec et du Labrador afin de répondre aux besoins des membres des premières nations que nous représentons. Les chefs de l'assemblée mandatent régulièrement notre organisation pour développer divers programmes, projets et politiques dans toutes les sphères importantes de notre société.

L'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador s'est dotée en 1997 d'un institut de développement durable. Cette organisation a la responsabilité de donner des conseils et d'informer les premières nations sur les questions touchant la foresterie, l'énergie, les changements climatiques et la mise en oeuvre de notre stratégie de développement durable ainsi que d'autres outils pertinents.

Notre organisation a développé une expertise remarquable. Notre implication et nos démarches au cours des 20 dernières années ont fait avancer rapidement les structures administratives et politiques des communautés et organismes des premières nations. Le lien de confiance et l'engagement politique que nous entretenons avec les communautés des premières nations sont au coeur des initiatives entreprises par l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador.

Les territoires ancestraux et contemporains des premières nations sont actuellement dans la mire d'importants projets de développement énergétique. Les aînés de chaque première nation faisaient usage de ce territoire pour se nourrir, se vêtir et se loger. Pendant des générations, ceux-ci ont vécu de ce territoire de façon durable dans le but d'assurer aux générations futures la pérennité des ressources. Aujourd'hui, sans même avoir cédé ces territoires, la plupart des communautés sont confrontées à un usage restreint du territoire, privées de l'accès aux ressources et grandement affectées par la façon dont le territoire a été exploité. Cependant, l'occupation effective du territoire par les premières nations continue.

Il est impératif que les premières nations soient partie intégrante des processus de prise de décision et qu'elles participent pleinement au développement énergétique actuel et à venir.

Comme nous le faisons aujourd'hui, nous répondons à vos appels. Nous faisons des représentations politiques auprès de votre gouvernement. Nous exprimons nos réflexions dans plusieurs autres forums. Nous avons souvent été écoutés mais avons rarement été compris.

Votre gouvernement a consulté des experts externes indépendants qui lui ont donné des avis sur certains thèmes liés à l'avenir énergétique du Québec, dont: la sécurité énergétique et la filière thermique; la sécurité énergétique et la filière éolienne; l'efficacité énergétique; le développement économique et régional; les ressources en hydrocarbures au Québec; et le développement durable. Nous sommes venus entendre ces experts externes invités à s'exprimer lors des travaux de la première phase de la présente commission parlementaire. Nous avons été surpris de constater que les questions préalablement soumises aux experts n'abordaient pas les éventuels impacts sociaux et environnementaux, pas plus que ceux qui toucheront de près les premières nations.

À une seule occasion, on a fait une référence aux impacts sociaux et environnementaux découlant du développement énergétique québécois. L'intervention était celle du député de Vanier, M. Légaré. À une question de M. Légaré, M. Alain Webster, un des experts, répondait de la façon suivante, et je cite: «À choisir, je ferais de l'économie d'énergie. C'est évident. Il n'y a pas d'impact environnemental: c'est le meilleur modèle. Et donc il faut tenter d'en faire le plus. [...] Il y a bien sûr des impacts dans la filière hydroélectrique, c'est évident, c'est clair, des impacts environnementaux, des impacts sociaux. [...] ça aussi, ça fait partie du développement durable, [...] ce volet, par exemple, de la "Paix des Braves" qui permet de négocier un peu mieux avec les peuples autochtones, ça reste une stratégie fondamentale et ça permettra peut-être de faire des choix un peu plus pertinents.»

Cette déclaration démontre bien que le débat ne doit pas seulement se tenir au niveau technique mais se doit également d'aborder l'important sujet des impacts sociaux et environnementaux des différentes filières énergétiques.

À ce moment-ci, je passerais la parole au chef Jean-Charles Piétacho qui va poursuivre pour quelques minutes la lecture du mémoire.

Le Président (M. Jutras): Oui. Alors, M. Piétacho.

M. Piétacho (Jean-Charles): (S'exprime dans sa langue). Oui, je vais poursuivre dans ma langue seconde. Et j'aurais tellement aimé être accompagné de mon père, l'ancien chef de ma communauté, qui est décédé le 11 mai 2004, l'an passé. D'ailleurs, on a fait des représentations avec lui dans d'autres commissions, et je pense que je ne peux que rappeler qu'il a reçu un doctorat honoris causa de l'Université Laval cette même année. Merci.

Projets énergétiques chez les premières nations. La question énergétique a toujours fait l'objet de divers débats, autant chez les membres des premières nations que dans leurs instances politiques, et ce, depuis les 40 dernières années.

Le développement du complexe de Churchill Falls au Labrador, qui a eu des impacts énormes sur le territoire des Innus du Québec et du Labrador avec ses immenses réservoirs, a entraîné la perte de lacs et de rivières. L'installation de lignes de transport vers le Québec demeure, dans la conscience populaire des premières nations, un exemple de dépossession majeure. Pour les Québécois, ce développement hydroélectrique et ses impacts demeurent méconnus.

□

● (9 h 50) ●

N'oublions pas que le développement hydroélectrique a laissé des marques en Haute-Mauricie chez les Attikameks ainsi que chez les Algonquins avec la création du réservoir Gouin, sur la Côte-Nord avec le développement de la Manicouagan ainsi qu'au Saguenay— Lac-Saint-Jean avec le développement privé des rivières par les multinationales. Plus récemment, il y a eu le projet de la Sainte-Marguerite, SM-3, sur la Côte-Nord, et nous verrons prochainement les projets de dérivation des rivières à la Baie James et le projet de Toulouste se concrétiser. Pour ce qui est du projet de la rivière Romaine, d'importantes études sont présentement en cours.

Nous sommes venus entendre des experts... Je m'excuse. Pour nous, au niveau... Non.

Conservation et efficacité énergétique. Logement versus efficacité énergétique. Nous voulons aussi souligner l'importance qu'une politique énergétique tienne compte de la question des logements et l'efficacité énergétique. La pénurie de logements et la précarité des conditions de vie à l'intérieur du parc immobilier des communautés des premières nations font l'objet d'un consensus général. Il s'agit d'une situation de crise. Le parc immobilier des communautés demeure, à certains endroits, dans un état difficile. La situation est problématique, considérant le retard accumulé dans la construction de nouveaux logements et qui se reflète concrètement dans les conditions de vie à l'intérieur des parcs immobiliers résidentiels des communautés. Exemples: logements surpeuplés, logements désuets ne répondant pas aux normes minimales, isolation déficiente, etc.

Bien que l'on veuille participer à des efforts nécessaires et souhaitables pour la question de la conservation et de l'efficacité énergétique, comment, M. le Président, voulez-vous que nous poursuivions de tels objectifs avec les Québécois si notre parc immobilier n'est pas adéquat? Des efforts devront être déployés par les gouvernements en place afin de permettre le rattrapage nécessaire dans le parc immobilier.

Comme bien d'autres groupes d'intérêts l'ont mentionné dans le débat actuel, nous croyons également qu'une énergie non produite et non consommée n'engendre aucune pollution. L'énergie renouvelable. L'utilisation des formes d'énergie renouvelables, vertes et propres est la première voie à envisager pour les futurs développements chez les premières nations. On pense, entre autres, à l'énergie éolienne, l'énergie solaire passive, active, photovoltaïque et l'utilisation de la géothermie.

Sur la question du développement éolien, plusieurs de nos communautés s'intéressent à cette filière énergétique. Des études potentielles et d'opportunités d'affaires sont en cours dans plusieurs territoires autochtones au Québec. Nous encourageons les démarches des communautés à développer des projets énergétiques qui engendrent le moins possible d'impacts négatifs pour les territoires et leurs utilisateurs. Cependant, il faut demeurer vigilant quant aux impacts du développement massif de cette filière et des infrastructures nécessaires à son exploitation dans les milieux naturels non touchés par divers développements. Ces impacts ne peuvent être considérés comme nuls.

La question du développement des petites installations hydroélectriques dans les territoires des premières nations demeure une solution dans des cas très précis. Certaines communautés ont choisi de développer cette avenue pour répondre à des besoins utilitaires ou économiques. Cependant, nous recommandons que l'évaluation des choix des sites se fasse avec une consultation valide auprès de la première nation concernée et en priorité sur des rivières déjà harnachées. Nous favorisons fortement la poursuite de la préservation des rivières non touchées par aucun projet hydroélectrique et autres développements pour la poursuite des activités traditionnelles et le partage de leur tradition avec les Québécois, et ce, dans un contexte de... notre statut de premiers occupants par tous les utilisateurs.

Notre compréhension du débat actuel nous fait croire que le gouvernement du Québec désire, avec l'aide d'Hydro-Québec, développer davantage des projets énergétiques pour l'exportation et répondre par le fait même aux besoins des citoyens de l'Amérique du Nord. Il est également clair pour nous que ces projets s'inscrivent dans une démarche commerciale intéressante pour le

Québec. Cependant, cette approche gouvernementale de vouloir développer encore plus l'hydroélectricité ne doit pas venir hypothéquer davantage nos territoires traditionnels et nos populations. Nous désirons aussi, comme beaucoup de Québécois, garder des rivières intactes. Nous voulons, nous aussi, aspirer à préserver notre culture qui est fortement liée à ces rivières et nous voulons également travailler dans un concept de développement durable de nos territoires. Énergie thermique et méga... hydroélectrique. À défaut d'autres options — je dis bien, là, à défaut d'autres options — le développement énergétique par la voie thermique — centrales au gaz naturel — et les mégaprojets hydroélectriques demeurent les deux autres options possibles.

Contrairement à plusieurs intervenants du milieu environnemental, nous préconisons la filière thermique avant celle des mégaprojets hydroélectriques. Notre compréhension des impacts cumulatifs négatifs de chacune des filières fait pencher la balance pour l'utilisation de la filière thermique. Il ne faut pas interpréter notre choix comme étant une négation d'adhérer au principe du Protocole de Kyoto. Nous développons actuellement une stratégie afin de permettre l'atteinte de résultats concrets dans les communautés des premières nations dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre.

L'énergie nucléaire. Pour nous, la question du développement de l'énergie nucléaire demeure une option non envisageable qui va à l'encontre de la volonté de la première nation concernée. Nous voulons profiter de l'occasion pour indiquer aux membres de cette commission que nous appuyons les Innus de la Basse-Côte-Nord, dont ma communauté fait partie, qui ne veulent pas être associés d'aucune façon à des projets privés d'entreposage de déchets nucléaires sur leur territoire traditionnel.

Nous vous rappelons également que le Grand Conseil de la nation Waban-Aki vient de déposer un mémoire dans le cadre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec contre la réfection des installations de Gentilly-2. Nous en profitons pour réitérer la position officielle de cette première nation à l'effet qu'elle prône la fermeture de cette centrale.

M. Picard (Ghislain): Depuis les dernières années, nous travaillons étroitement avec votre gouvernement afin d'améliorer nos relations politiques. Divers efforts des deux côtés ont été faits. Des irritants se sont réglés, mais d'autres problèmes subsistent. Des collaborations exceptionnelles se sont réalisées entre des Québécois et les membres de nos communautés. Nous continuons à développer des démarches de collaboration avec les groupes sociaux, économiques et environnementaux du Québec.

L'APNQL et le gouvernement du Québec ont mis en place le Conseil conjoint des élus où nous échangeons, entre élus des premières nations et Québécois, des solutions concrètes afin de régler des litiges entre nos gouvernements respectifs. Souvent, nous sommes venus vous rencontrer ici même, dans vos institutions, afin d'exprimer nos positions et nos réflexions. Dans plusieurs autres forums et depuis plusieurs années, nous avons défendu nos droits et fait valoir nos points de vue. Nous croyons toujours que la pleine reconnaissance des droits des premières nations est imminente. Nous croyons également que les gouvernements doivent maintenant faire la promotion du rôle incontournable des premières nations dans le développement du Québec. La reconnaissance du concept et l'application des relations de gouvernement à gouvernement continuent de demeurer la solution que nous défendons. Dans cette optique, nous sommes

toujours convaincus que les décisions concernant le développement énergétique doivent se faire en collaboration entre les premières nations et le gouvernement du Québec. Il existe d'ailleurs une obligation légale des gouvernements d'inclure les autochtones dans leur processus de décision sur l'élaboration de projets ayant un impact plus ou moins important sur l'exercice de leurs droits ancestraux ou issus de traités.

La reconnaissance et la confirmation des droits ancestraux, prévue dans la Constitution canadienne, a pour corollaire le principe de l'honneur de la couronne, auquel il faut donner une interprétation généreuse. En effet, l'affirmation de la souveraineté a fait naître l'obligation de traiter les peuples autochtones de façon équitable et honorable et de les protéger contre l'exploitation. L'obligation du gouvernement de consulter et d'accommoder les peuples autochtones découle de ce principe. Nous avons toujours cru qu'ils ont toujours eu l'obligation de nous consulter et de nous accommoder, que nos droits soient confirmés ou pas par les tribunaux ou les traités, et aujourd'hui cette croyance a été confirmée.

La Cour suprême du Canada, dans les affaires Haida Nation et Taku River, a dernièrement conclu à l'unanimité que les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi cette obligation de consulter les peuples autochtones et de prendre en considération leurs intérêts avant de lancer des projets dans les territoires faisant l'objet de revendications. Cette obligation permet de protéger les intérêts autochtones et constitue même un aspect essentiel du processus honorable de conciliation imposé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

□

● (10 heures) ●

Les droits ancestraux des peuples autochtones comprennent le titre aborigène qui reconnaît aux autochtones le droit de faire usage et d'occuper leurs terres en exclusivité. Les politiques gouvernementales inspirées du droit constitutionnel reconnaissent également l'accès à des revendications territoriales et à une forme d'autonomie gouvernementale. Cependant, cette autonomie ne sera possible et concrètement réalisable que lorsque nous aurons accès à un plein partenariat pour la gestion de nos territoires, de leurs ressources et que nous pourrions en faire usage durablement.

Le Président (M. Jutras): Si vous voulez conclure, M. Picard.

M. Picard (Ghislain): Oui. Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des premières nations. Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la première nation concernée. Cette situation juridique et politique est encore peu connue des Québécois. Nous recommandons fortement à la commission d'en faire le constat. Nous en profitons pour faire le message aux Québécois que nous ne sommes pas nécessairement contre le développement dans son ensemble. Par contre, nos positions politiques et juridiques doivent dicter nos relations de gouvernement à gouvernement. Le gouvernement du Québec doit reconnaître concrètement, et par-delà ses déclarations de principe, l'ensemble des besoins, revendications, droits et autres des premières nations.

Nos démarches s'inscrivent actuellement dans une approche de collaboration avec votre gouvernement. Nous croyons que le développement des territoires autochtones doit se faire...

devrait se réaliser de façon à respecter davantage les principes de développement durable des premières nations. Qui sait, peut-être un jour, allons-nous développer des projets énergétiques indépendamment de vos politiques? Serait-ce la voie de l'avenir? Merci beaucoup. (S'exprime dans sa langue).

Le Président (M. Jutras): Alors, merci, messieurs. Je cède la parole maintenant à M. le ministre des Ressources naturelles.

M. Corbeil: Merci, M. le Président. M. Picard, M. Piétacho, bonjour. J'ai bien saisi l'invitation que vous nous avez transmise dans vos remarques, au début de votre intervention, à considérer, au-delà des consultations, la place des premières nations comme étant une approche plus de partenariat. Et aussi cette approche va dans le sens du document, qui a été soumis à la réflexion, au début des travaux de l'élaboration d'une stratégie énergétique, qui est le document *Le secteur énergétique au Québec*, le point 4.2.5 qui parle de la place et le rôle des régions et des autochtones.

Alors, je comprends aussi les questionnements ou, à tout le moins, les inquiétudes du chef Piétacho et je tiens à le rassurer tout de suite qu'un des premiers buts de la démarche, en ce qui concerne la production d'énergie, n'est pas strictement de viser l'exportation. Nous voulons d'abord assurer l'alimentation en électricité sur les marchés québécois tant pour les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel. Et ultimement, s'il y a des surplus qui se dégagent, ils pourraient être utilisés à l'exportation, mais ce n'est pas une fin en soi.

Bien entendu, on parle d'impacts du développement, d'impacts sociaux, d'impacts environnementaux, et c'est ce qui m'amènerait à poser une question en rapport avec votre mémoire. Notamment à la page 10, les deuxième, troisième paragraphes, il est écrit que, contrairement à plusieurs intervenants du milieu environnemental, vous préconisez la filière thermique avant celle des mégaprojets hydroélectriques et que votre compréhension des impacts cumulatifs négatifs de chacune des filières fait pencher la balance pour l'utilisation de la filière thermique.

Ma question est: Est-ce que vous pourriez nous... Pourriez-vous expliquer ou expliciter davantage votre choix, étant donné l'état des connaissances scientifiques et techniques qui démontrent que la filière hydroélectrique, même la grande hydraulique, lorsque réalisée dans un cadre soucieux de l'environnement, comme c'est le cas au Québec, est moins dommageable pour l'environnement que toute filière thermique, pétrole, charbon et même gaz naturel? Pour être un petit peu plus explicite, on reconnaît généralement, M. Picard, que l'hydroélectricité, en plus de nous permettre de maintenir nos bas tarifs, est non seulement renouvelable, elle émet 67 fois moins de gaz à effet de serre que les diverses sources techniques. Ça, ça a été un élément de surprise pour moi, à tout le moins.

Le Président (M. Jutras): Alors, M. Picard.

M. Picard (Ghislain): Bien, je pense qu'ici je me réfère au contexte général de notre présentation et qui, à certains égards, est sans doute repris aussi par les différents intervenants qui ont présenté devant votre commission, du côté des premières nations. Et, pour nous, il est très clair que... Je veux dire, on parle beaucoup de territoires et des droits qui y sont rattachés, mais en étant aussi

conscients du fait qu'on parle de quelque chose qui est profondément hypothéqué. Et je pense que c'est davantage là-dessus qu'on veut cerner le... Je veux dire, notre préoccupation, c'est qu'on semble souvent faire peu d'état des questions qui nous touchent de façon plus particulière, comme premières nations, et je réfère ici à toute la question des impacts sociaux. Et évidemment, lorsqu'on parle de l'énergie hydroélectrique, je veux dire, on parle beaucoup, bon, que, sur l'aspect environnemental, les projets ont passé le test, mais en même temps, sur les impacts sociaux, il y a peut-être encore une certaine réflexion à poursuivre, et c'est davantage là-dessus qu'on veut en quelque sorte sensibiliser les membres de la commission aujourd'hui. Parce que, si on regarde, par exemple, le développement des complexes Outardes et Manicouagan, sur la Côte-Nord, je veux dire, moi, ma communauté d'origine, c'est Betsiamites, et, je veux dire, il y a plein de... des générations de chasseurs finalement qui sont devenus sédentaires parce que les territoires qui étaient utilisés traditionnellement, bien ça fait partie de tout le territoire environnant de Manic-5, et beaucoup de ces territoires, incluant beaucoup d'effets personnels et même des cimetières, sont devenus noyés. Et je pense qu'il y a ces effets-là qui sont peut-être, des fois, un peu trop négligés et les effets qui sont en quelque sorte un peu intergénérationnels, parce qu'on en sent les impacts sociaux. Je veux dire, ce n'est pas non plus le fait de ne plus avoir accès aux territoires, c'est des effets qui transcendent finalement les communautés autochtones aujourd'hui et pour lesquelles, je veux dire, le défi des leaders actuels est double et même triple à certains égards.

Le Président (M. Jutras): M. le ministre.

M. Corbeil: Merci, M. Picard. Je comprends ici, là, qu'il y a une espèce, je ne dirais pas, de dichotomie, mais, à tout le moins, on parle ici de protéger le territoire puis on parle aussi de partenariat et d'association dans le développement. Je pense que les ententes qui ont été signées jusqu'ici, à tout le moins la dernière génération d'ententes qui se sont signées lors de développements hydroélectriques significatifs... J'ai en tête le projet Péribonka, qui fait intervenir les Innus de Mashteuiatsh dans non seulement... Et aussi on peut penser à la «Paix des Braves», qui fait non seulement intervenir les communautés concernées dans un partenariat, dans une association, dans une démarche de participation à la réalisation des projets, on parle de création d'emplois, de retombées directes dans les communautés. Est-ce que ça, ça ne peut pas être un petit peu — comment je pourrais dire ça, là? — en porte-à-faux par rapport à ce que vous venez de nous présenter en termes de préoccupation des impacts sur le territoire, sur le mode de vie? J'aimerais ça vous entendre un peu plus là-dessus.

M. Picard (Ghislain): Bien, c'est un aspect important, mais, en même temps, je pense qu'il y a une discussion de fond qui doit se tenir au niveau de la question du droit. C'est que, souvent, on semble trouver confort à évacuer cette discussion-là au profit finalement de l'argument qui veut que les communautés autochtones sont très en deçà au niveau social et économique de ce que vivent leurs voisins finalement québécois. Et ça, évidemment ce n'est pas faux de le prétendre, mais, en même temps, je pense aussi qu'on doit trouver le terrain nécessaire pour discuter, je veux dire, de façon fondamentale des questions, oui, sociales et économiques mais en même temps de discuter aussi... Je veux dire, le débat fondamental sur la question des droits doit aussi se faire, il doit avoir lieu, parce que, sinon, bien on fait face à une situation qui veut que les discussions de nature politique qui doivent trouver une façon durable de régler cette question-là, je veux dire, s'éternisent.

□

● (10 h 10) ●

Et je pense que je ne suis pas le premier à vous en parler devant cette commission, parce que le chef Picard de Betsiamites en a fait état largement en parlant d'un processus de négociation qui est rendu au quart de siècle, là. C'est des choses qui sont absolument impossibles, et ça ne permet pas plus le rattrapage au niveau social et économique pour nos communautés, alors qu'en réalité ce partenariat-là devrait nous permettre, comme vous le dites, de peut-être faire le rattrapage nécessaire, là, au niveau social et économique. Mais je pense qu'on veut quand même insister qu'il ne faudrait pas que ce soit un prétexte finalement d'évacuer ou de mettre de côté cette discussion-là fondamentale qui doit se faire au niveau de la question des droits. Et, M. le ministre, je sais que vous en savez quelque chose parce que, dans un autre dossier, on a été également confrontés avec ces mêmes questions là qui sont des questions de principe.

M. Corbeil: M. le Président, j'entends et je comprends l'intervention de M. Picard dans ses préoccupations au niveau des droits ancestraux, discussion qui dépasse largement le cadre des travaux de cette commission, ici, mais qui peut s'exprimer dans le cadre des travaux de cette commission.

Si on revient au mémoire de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, j'aurais une dernière question avant de céder la parole à un de mes collègues. Concernant le développement de filières énergétiques, vous mentionnez que vous privilégiez les formes d'énergie dites vertes. En ce qui a trait au volet du développement éolien, vous mentionnez qu'il faut être vigilant, car ses impacts ne peuvent être considérés comme nuls. J'aimerais avoir un petit peu plus de précisions sur les impacts que vous envisagez en relation avec le développement de la filière éolienne.

M. Picard (Ghislain): Bien, ce que nous voulons dire sur cette question-là finalement, c'est qu'il faudrait vraiment regarder tous les impacts possibles de ce type de développement là. D'un côté, il y a des communautés qui... à qui ça intéresse parce qu'évidemment je pense que ça a été démontré que le développement de l'énergie éolienne peut très certainement être bénéfique d'un point de vue environnemental, mais, en même temps, bon, il y a toutes les questions du développement qui est autour de ça. On parle des routes d'accès, et je pense qu'on peut facilement faire le parallèle entre, par exemple, cet exemple-là, les routes d'accès qui devraient mener à ces sites-là, et les routes d'accès, par exemple, dans le secteur forestier. Et, je veux dire, lorsqu'on regarde les territoires attikameks, et les territoires innus dans certains cas, et les territoires algonquins, bien on peut facilement faire le constat de ce que ça peut avoir comme impact sur le territoire comme tel et comment ça peut rendre encore plus difficile, je veux dire, l'harmonisation, si vous voulez, entre le développement contemporain et ce que les communautés finalement essaient de maintenir ou de préserver comme ce qui leur reste de culture.

Le Président (M. Jutras): M. le député d'Arthabaska.

M. Bachand: Merci, M. le Président. Donc, vous me permettez, M. le Président, de saluer le nouveau ministre en titre, et lui souhaiter la bienvenue évidemment à la commission, et aussi saluer mon ex-collègue avec qui on avait fait un excellent travail dans cette commission-là. Donc, M. Picard, M. Piétacho et M. Goupil, bienvenue à la commission. J'aurais aimé beaucoup vous entendre sur votre vision des rivières patrimoniales parce que ça revient à plusieurs reprises, à l'intérieur de la commission. Certains disent qu'il faut les préserver intactes, d'autres disent que

les minicentrales sont bienvenues. Beaucoup de gens qui sont près de ces rivières-là, qui en sont affectés de façon positive ou négative, là, veulent développer le secteur touristique, souvent, des fois, en collaboration, mais souvent en opposition avec ce qui se passe au niveau développement économique. Je vais vous donner des exemples. Il y a des municipalités qui sont venues nous dire qu'eux, ils privilégiaient l'aspect économique du développement de la rivière avec des minicentrales, d'autres nous disaient que non. Ils étaient aux prises, un peu comme vous, avec la dépendance d'une centrale au diesel, par exemple. Je sais qu'il y a plusieurs de vos... en Basse-Côte-Nord, en Haute-Mauricie, dans le Nunavik, là, où vous êtes desservis en électricité par des centrales au diesel. Bon.

C'est quoi, votre position par rapport à ça? Parce que je sais que, dans votre mémoire, vous dites: On veut les garder intactes. Ça veut dire quoi, ça, les garder intactes? Donc, une question bien, bien directe: Est-ce que vous pensez que le développement hydroélectrique d'une rivière, ça vient en opposition avec son développement sur le plan environnemental? C'est-u en opposition, ces deux concepts-là, ou il y a moyen de jumeler ça pour faire en sorte de tirer le maximum de ces deux concepts-là, d'après vous?

M. Picard (Ghislain): Bien, d'abord, il y a les visées économiques d'une communauté concernée, je pense, dont on doit également tenir compte. Ce qu'on privilégie finalement, c'est que, oui, au développement énergétique par des petites centrales, mais dans la mesure où, par exemple, ça peut se situer sur des rivières qui sont déjà harnachées, par exemple, comme c'est le cas pour certains projets. Donc, on veut un peu présenter un juste milieu des choses entre certaines tendances qui veulent qu'on puisse préserver et garder des rivières intactes. Je pense que ça, c'est une position avec laquelle nous sommes entièrement à l'aise. Mais, en même temps, bien on veut aussi considérer qu'il y a certaines communautés qui, pour des raisons économiques, veulent ce type de développement là. Et je pense que, dans la mesure où ce type de développement là se situe sur des rivières qui seraient déjà harnachées, bien, à ce moment-là, c'est peut-être moins problématique.

M. Bachand: M. le Président, vous permettez? Donc, dans cette perspective-là, si ça ne vous pénalisait pas sur vos sources d'approvisionnement en électricité qui sont alimentées au mazout, est-ce que ça pourrait faire en sorte de faire comme modifier votre.... Parce que j'ai de la difficulté un peu à comprendre pourquoi vous... Je comprends que vous... En fait, de façon très pratique, je comprends très bien que vous pouviez privilégier les centrales au mazout. Vous en êtes alimentés, donc c'est tout à fait normal qu'on les privilégie. Vous savez que ça a par contre beaucoup d'effets nocifs sur les gaz à effet de serre, pour leur production, etc. Ça, vous en êtes conscients, j'en suis convaincu.

Si vous aviez la possibilité, dans un développement économique, de faire en sorte qu'il y ait des éléments techniques qui vous soient disponibles pour faire en sorte que vous puissiez harnacher les rivières, c'est-à-dire, je dirais, plus augmenter le potentiel des rivières déjà harnachées, si vous aviez ce potentiel-là d'utiliser ça, est-ce que votre position serait différente en ce qui a trait à privilégier le mazout comme énergie première? Je ne sais pas si elle est claire, ma question. Ce n'est pas bien, bien clair, hein? C'est-u bien clair? Autrement dit, si on vous donnait la possibilité de harnacher les rivières plutôt que d'utiliser le mazout puis que ce serait disponible, est-ce que votre position serait toujours la même?

M. Picard (Ghislain): Malgré ça, je vais essayer d'être clair dans ma réponse.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Picard (Ghislain): C'est qu'en réalité, je veux dire, le diesel, ce n'est pas nécessairement quelque chose que nous privilégions au niveau des communautés, parce que j'ai entendu beaucoup de communautés dire: Bon, on peut-u trouver une autre façon pour qu'on puisse, je veux dire, se soustraire de ces affreux bruits là, là, qui représentent un peu la centrale pour nous? Et je pense que c'est dans cette perspective-là que les communautés envisagent un certain type de développement pour parer... si ce n'était que pour répondre à des besoins essentiels, là, et minimaux au niveau de leurs communautés. Et je pense que c'est quelque chose, par exemple, qui est considéré ou envisagé, notamment par la communauté de Wemotaci et d'autres communautés d'ailleurs, où il pourrait y avoir un couplage finalement de deux types d'approvisionnement, comme c'est le cas de la communauté de La Romaine, en Basse-Côte-Nord.

M. Bachand: ...M. le Président, donc je vous le dis, là, c'est disponible. L'IREQ est en train actuellement d'étudier un projet de développement pour coupler l'éolien avec le diesel. Vous avez peut-être entendu ça à la commission, en tout cas. C'est peut-être une voie à explorer puis intéressante.

Si vous permettez, monsieur, si j'ai encore un peu de temps, il y a un élément qui me questionne beaucoup, parce qu'on a entendu ça à plusieurs reprises des premières nations, vous dites... Et ça, c'est très interpellant, hein? Une conclusion comme ça, là, c'est très fort. Moi, en tout cas, j'ai perçu ça comme très fort comme conclusion quand vous dites: Qui sait, un jour très prochain, allons-nous développer des projets énergétiques indépendants de vos positions? Et vous dites: «Serait-ce la voie de l'avenir?» Dites-moi comment ça, c'est compatible avec le fait que vous nous dites que vous voulez être à part entière des partenaires?

□

● (10 h 20) ●

M. Picard (Ghislain): Bien, là-dessus, je pense qu'on vous interpelle directement sur finalement la difficulté que nous avons d'être dans la position qu'on est ce matin. En réalité, c'est qu'on est toujours dans une position où on trouve qu'on a une espèce de pédagogie à poursuivre avec vos institutions sur la réalité qui nous est spécifique comme premières nations. Et je pense qu'en quelque sorte le message qui est caché derrière la dernière affirmation ou qu'on sous-entend, c'est: Est-ce qu'on ne peut pas passer à autre chose, qu'on puisse de façon durable trouver une façon de nous engager mutuellement dans un processus qui va trouver des solutions à plus long terme sur les questions qui nous préoccupent, nous? Et peut-être serons-nous à l'aise à ce moment-là d'être un peu plus collaborateurs que... Parce que je pense que c'est facile, aujourd'hui, de nous peindre avec le même pinceau, tout le monde, puis de nous dire finalement, comme premières nations, qu'on est contre le développement, qu'on est contre la possibilité de collaboration avec les gouvernements actuels. Et c'est davantage ça, je pense, qu'on veut passer comme message, c'est que finalement peut-être que nous aurons l'occasion, un jour, d'être assis à la même table et qu'on pourra penser les choses ensemble plutôt que de les faire en vase clos.

M. Bachand: Merci, M. le Président. Merci, M. Picard.

Le Président (M. Jutras): M. le député de Roberval, il reste 1 min 20 s.

M. Blackburn: Merci, M. le Président. Chef, chef, M. Goupil, kuei. J'aimerais peut-être juste revenir un peu sur l'élément de mon collègue tout à l'heure par rapport à la filière thermique. Vous avez parlé du diesel, mais, moi, j'aimerais peut-être mieux vous entendre sur la filière thermique vis-à-vis les mégaprojets hydroélectriques. Parce que vous mentionnez dans votre mémoire qu'à défaut d'autres processus la filière thermique passerait avant celle de la filière hydroélectrique. Mais, lorsque je regarde les retombées économiques que la filière hydroélectrique génère pour le Québec, entre autres pour ses régions, pour les communautés autochtones, le ministre vous en a parlé tout à l'heure avec Péribonka, et bien sûr l'acceptabilité sociale, comment peut-on arriver à préconiser un tel choix lorsqu'on regarde tout ce qui s'est passé au cours des derniers mois?

M. Picard (Ghislain): Bien, je pense que le mot... la partie clé là-dedans, c'est que nous disons effectivement: À défaut d'autres options. Et je pense qu'en disant cela bien on regarde ce qu'il y a devant nous, ce qu'il y a sur la table finalement en termes de choix de développement énergétique, et c'est très clair que, s'il y a une démonstration, par exemple, que l'énergie hydroélectrique a des impacts qui peuvent être minimisés, bien, à ce moment-là, bien c'est peut-être quelque chose qui va faire l'affaire de certaines communautés. Comme la question qu'on soulevait tantôt au niveau du développement de minicentrales, on sait bien qu'il y a des communautés qui sont déjà impliquées dans ce type de développement là, notamment Mashteuiatsh, et sans doute d'autres communautés où ce type de projet là a été envisagé. Et je pense que c'est un peu pour ça qu'on veut quand même se faire insistants sur le fait qu'il y a... Je veux dire, on adhère au principe du Protocole de Kyoto. D'ailleurs, je veux dire, on s'est fait un devoir d'alerter les communautés et de sensibiliser nos propres communautés sur les paramètres de ce protocole-là et les obligations qui en découlent. Et je pense que, je veux dire, c'est un peu... Il faut faire la démonstration, comme je disais, que finalement les points qui nous intéressent sur les impacts sociaux et environnementaux de d'autres types de projets, d'autres types de développement soient transparents pour les communautés. Et je pense que, bon, si on avait une série de choix à faire, bien on vous dirait, selon la présentation qui nous est faite: Bon, peut-être que la question de l'énergie thermique, bien c'est peut-être dernier en liste dans la mesure où les premières options qu'on a comme choix, bien, s'avèrent répondre aux préoccupations de nos communautés, des communautés que nous représentons.

Le Président (M. Jutras): Merci. Mme la députée de Rosemont.

Mme Dionne-Marsolais: Merci, M. le Président. Alors, messieurs, bienvenue. Vous dites, à la page 11 de votre mémoire: «Nous avons souvent été écoutés, mais nous avons rarement été compris.» Je pense que c'est vrai, la compréhension résulte souvent d'un dialogue. Et, malgré tout ça, votre patience à venir vous exprimer devant les parlementaires est très appréciée. Moi, je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question-là, mais vous avez parlé tout à l'heure des groupes diesels qui sont distribués un peu partout sur certains territoires. Est-ce que vous avez une idée de la capacité actuelle de la production d'électricité par diesel sur vos territoires?

M. Picard (Ghislain): M. Goupil va répondre à la question.

Le Président (M. Jutras): Oui. M. Goupil.

M. Ashini Goupil (Serge): À l'heure actuelle, nous savons, pour vous répondre, qu'Hydro-Québec est présentement à la Régie sur l'énergie dans un plan stratégique pour 2005-2014 sur la question des réseaux autonomes. Et ils sont en train de faire des démarches pour évaluer la question des réseaux autonomes où est-ce que le couplage pourrait être en place et pour diminuer les impacts de centrales au gaz ou au mazout. Donc, cette question-là, elle est déjà à la régie. Et ce qu'on propose, c'est que, oui, il y a un rattrapage à faire de ce côté-là avec les réseaux autonomes.

Pour la question technique des pourcentages, on n'est pas des experts dans tous les points là-dessus, mais on peut vous dire que présentement, à La Romaine, dans une communauté sur la Basse-Côte-Nord, la préoccupation de la communauté est sur le couplage avec soit une minicentrale... C'est la discussion qu'il y a à l'heure actuelle pour répondre à des besoins. Wemotaci, c'est la même discussion dans la communauté, et d'autres communautés au Nunavik également, et chez les Cris.

Mme Dionne-Marsolais: Je comprends que vous n'avez pas ce chiffre-là tout de suite, mais est-ce que ce serait difficile pour vous de nous le transmettre, la capacité installée des groupes diesels dans le Nord-du-Québec?

M. Ashini Goupil (Serge): Je peux vous répondre, c'est... Allez à la régie, sur le site de la régie, Hydro-Québec a présenté des chiffres exacts pour chacun...

Mme Dionne-Marsolais: Détaillés?

M. Ashini Goupil (Serge): Très détaillés, madame. Ça vient d'être déposé en 2004. Et c'est un document qu'on a regardé hier, dans la journée. C'est très clair, sur chacun des sites, la puissance installée et les possibilités.

Mme Dionne-Marsolais: Et c'est dans le cadre de sa requête sur...

M. Ashini Goupil (Serge): Pour un plan stratégique.

Mme Dionne-Marsolais: Son plan stratégique, là?

M. Ashini Goupil (Serge): Sur la question des réseaux autonomes. Et c'est très particulier, c'est en même temps qu'on s'en parle, c'est à l'heure actuelle.

Mme Dionne-Marsolais: D'accord. Deuxième question. Vous dites évidemment — et je pense qu'on est tous d'accord avec vous — le premier pas vers une stratégie énergétique, c'est de consommer de manière responsable, et vous parlez donc d'efficacité énergétique. Est-ce que l'Agence d'efficacité énergétique a fait des démarches auprès de certaines de vos communautés pour travailler avec vous pour justement prendre conscience du bilan énergétique et des mesures d'efficacité énergétique, que ce soit celle du Québec ou la fédérale, là, à votre connaissance?

M. Picard (Ghislain): Non. À notre connaissance, il n'y a pas eu de contact direct à notre niveau, au niveau de nos institutions à nous, au niveau régional. Si c'est le cas dans certaines communautés, peut-être, je ne pourrais pas...

Mme Dionne-Marsolais: Est-ce que ce serait quelque chose que vous recevriez positivement, que l'agence fasse une démarche pour aider, ou vous appuyer, ou former vos gens dans des mesures de consommation d'énergie? Je vous pose la question parce qu'on l'a fait dans certains... On a créé, dans certaines régions, dans certains milieux, cette initiative, là, de sensibiliser les gens. Puis c'est une forme d'éducation, hein, sur la gestion de leur consommation énergétique, et ça donne des résultats très concrets. Alors, est-ce que c'est quelque chose qui serait reçu favorablement par votre... vos communautés, je devrais dire?

M. Picard (Ghislain): Bien, lorsqu'on parle de collaboration dans notre mémoire et de coopération, c'est un peu à ça qu'on réfère. Je pense qu'on est ouverts à toute forme de collaboration dans la mesure où, je veux dire, encore une fois notre spécificité est reconnue.

Mme Dionne-Marsolais: Est appréciée, oui, bien sûr.

M. Picard (Ghislain): Et je pense que, de ce côté-là, je pense qu'il y a des démarches qui se font. Ça, c'est en dehors de nos propres démarches qui se font par le biais de l'Institut de développement durable — et je suis sûr que M. Goupil peut très certainement en témoigner — pour une plus grande éducation, une meilleure sensibilisation, par exemple, sur le Protocole de Kyoto. C'est un exemple, et il y en a d'autres. Je pense qu'il y a également des tentatives qui sont faites avec le gouvernement fédéral actuellement.

Mme Dionne-Marsolais: Vous connaissez bien sûr l'existence de l'agence, est-ce que vous croyez que cette agence-là aurait avantage à être une entité autonome plutôt qu'assujettie au ministère des Ressources naturelles pour réaliser son travail avec un financement autonome? Avez-vous une opinion là-dessus?

M. Picard (Ghislain): Là-dessus, je pense que c'est sans doute l'objectif qui est important. Et, pour nous, ce n'est pas quelque chose sur lequel on est en position de statuer actuellement. Je pense que c'est sans doute une question qu'il vous revient, comme Assemblée nationale et comme gouvernement, sans doute de débattre. Pour nous, c'est très clair que l'objectif qui serait la réduction de la consommation, bien ce serait déjà quelque chose d'appréciable pour nous.

□

● (10 h 30) ●

Mme Dionne-Marsolais: L'amélioration de la compréhension de part et d'autre, ça relève aussi beaucoup du dialogue. Et vous savez qu'actuellement Terre-Neuve a fait un appel d'offres pour développer les basses chutes Churchill. Est-ce que votre assemblée ou certaines communautés ont été contactées dans le cadre de ce projet-là par le gouvernement de Terre-Neuve avant l'appel d'offres ou depuis?

M. Picard (Ghislain): Je ne pourrais pas vous le préciser à ce moment-ci. Je sais que, du côté du Québec, les communautés innues qui sont en négociation actuellement, il y a très certainement de leur point de vue un intérêt pour une implication du gouvernement de Terre-Neuve. Mais à quel

niveau cette implication-là se situe présentement? Je ne pourrais pas le qualifier. Est-ce qu'il y a eu des contacts depuis l'appel d'offres? Je ne pourrais pas vous confirmer quoi que ce soit non plus à ce moment-là.

Mme Dionne-Marsolais: Est-ce que ce serait possible de faire une vérification et de nous le dire plus tard?

M. Picard (Ghislain): Très certainement, oui.

Mme Dionne-Marsolais: Ce serait très apprécié. Et est-ce que je comprends de ce que vous dites qu'au niveau du gouvernement du Québec ou d'Hydro — bien, ce serait plus du gouvernement — il y a eu des démarches récemment de faites — récemment, là, disons, depuis un an et demi, là — de faites vis-à-vis le potentiel possible de développement des basses chutes Churchill? À votre connaissance.

M. Picard (Ghislain): Ce que je pourrais vous répondre là-dessus, c'est: Peut-être. Comme on n'est pas impliqués dans tous les dossiers, c'est peut-être davantage des discussions qui se font au niveau des tables de négociation plus particulières aux Innus.

Mme Dionne-Marsolais: À ce moment-là, c'est dans le cadre de l'Approche commune, c'est ça?

M. Picard (Ghislain): Ça pourrait être l'Approche commune, mais ça pourrait être aussi au niveau des Innus de l'autre conseil qui regroupe trois communautés, le Conseil tribal Mamit Innuat, qui est plus en Basse-Côte-Nord.

Mme Dionne-Marsolais: D'accord. De la même façon, si jamais c'était possible d'avoir cette réponse-là, ce serait très apprécié par les membres de la commission. J'ai d'autres questions, M. le Président, mais je sais que mes collègues en ont. Je vais leur laisser la chance et je reviendrai après, quand ils auront terminé.

Le Président (M. Jutras): M. le député d'Ungava.

M. Létourneau: Merci, M. le Président. Chef Picard, chef Piétacho, M. Goupil, bonjour. Merci d'être là. M. le ministre, bonne chance dans vos nouvelles responsabilités. M. Picard, je partage avec vous, là, l'énoncé, lorsque vous dites qu'on a encore en votre nom beaucoup de pédagogie à faire. Et, moi, je considère... C'est peut-être très personnel, mais je suis à peu près certain que vous allez convenir avec moi que la loi fédérale des Indiens a tellement tenu un discours réducteur et a tellement entraîné dans son sillon la série de préjugés qu'on connaît à l'endroit des peuples autochtones que ça y est sûrement encore pour beaucoup et on vit avec ça encore aujourd'hui. Et je vous félicite d'ailleurs d'avoir la patience de continuer d'entretenir ces liens-là et de revenir, jour après jour, commission après commission, faire part de la réalité autochtone.

Moi, je pense que la paix, ça commence d'abord entre nous. Et, à cet égard-là, je pense que la reconnaissance, à titre de partenaires à part entière par les Québécois, que vous souhaitez en conclusion de votre mémoire, ça doit d'abord commencer à mon avis par l'harmonisation des

relations entre les cohabitants des différentes régions du Québec. Alors, vous le savez, j'habite dans une région qui compte pour la moitié du Québec, la région Nord-du-Québec, où il y a des Cris et des Inuits qui partagent ce territoire-là avec aussi des Québécois. Et je m'inquiète un peu à cet égard-là avec l'énoncé où vous dites: «Nous rejetons tout principe mettant de l'avant le partage des responsabilités avec le niveau régional quant à la gestion des ressources sans notre entière implication, et ce, dès le début de tout projet de développement. Cela n'empêche pas les communautés des premières nations de développer des relations harmonieuses avec nos confrères et consoeurs des régions respectives.» J'aimerais ça vous entendre dans cette dynamique-là, la dynamique ou l'intention, si vous voulez, de partager, d'être un collaborateur, un partenaire à part entière avec les autres cohabitants des différentes régions du Québec.

M. Picard (Ghislain): Bien, là-dessus, je pense que c'est assez simple, c'est qu'il y a un préalable qui n'existe pas à notre avis. Et je pense que c'est davantage là-dessus que nous voulons interpellier le gouvernement et finalement l'Assemblée nationale dans son ensemble, c'est qu'actuellement, je veux dire, on l'a vu avec l'Approche commune, tout ce que ça a créé comme débat au niveau régional... et finalement on se trouvait confrontés souvent à un niveau qu'on ne voulait pas, finalement. Ce n'est pas avec les gens du milieu qu'on veut négocier, là, on négocie avec les gouvernements. Mais ça, ça n'empêche pas la possibilité d'avoir quand même des rapports qui soient harmonieux avec la région.

Et d'ailleurs, je veux dire, on n'a rien à inventer là-dessus, ça existe déjà sur le terrain en dépit de toutes les difficultés, là, que posent cette question-là, des questions fondamentales que nous soulevons, nous, comme premières nations, parce que c'est un peu notre obligation à nous, là, pas seulement pour les générations qui nous ont précédés, mais pour les générations qui nous suivent.

Et je pense que, dans la mesure où il y a ce préalable-là qui est rencontré, c'est-à-dire qu'il puisse vraiment y avoir un engagement politique de part et d'autre, comme on tente de le faire, là, comme Assemblée des premières nations dans la limite de nos compétences, au niveau régional, où on engage le présent gouvernement dans une discussion politique sur un certain nombre de thèmes... Et je pense que, s'il y a approbation de part et d'autre, s'il y a, je pense, s'il y a une direction concrète qui est donnée, bien, à ce moment-là, je ne pense pas que ça puisse empêcher l'apparition de toute forme de partenariat finalement avec les régions. Et je pense qu'il ne faut pas que le message soit compris de façon à vraiment écarter le milieu ou les régions. Je pense que, non, ce serait à notre avantage d'ailleurs de pouvoir développer des partenariats avec certains milieux, certaines régions.

M. Létourneau: Juste une petite... Bien, je vous remercie, parce que vous citez aussi à quelques reprises la «Paix des Braves», et effectivement la «Paix des Braves», au-delà de cette entente de nation à nation qui a été signée entre le gouvernement du Québec et la nation crie, il y a évidemment, à l'intérieur de la région Nord-du-Québec, un développement économique qui se fait maintenant en partenariat. Ce que l'entente de la «Paix des Braves» a surtout mis de l'avant, c'est la notion de partenariat direct et tout à fait — comment je vous dirais? — tout à fait authentique entre le gouvernement et cette nation-là mais aussi entre les différentes populations qui habitent la région. Et il y aussi, en corollaire de ça, évidemment des responsabilités, dont notamment la prise en charge, par les autochtones, par les Cris notamment dans ce cas-là, de leur propre développement et en fonction de leurs valeurs, de leur culture et de leurs façons de faire. Je pense que, si on en arrivait à faire des «Paix des Braves» avec l'ensemble des nations autochtones qui

cette question-là fondamentale, les deux principes qui concernent la question des droits et du titre qui y est rattaché. Et je pense que ça, tant qu'on est dans cette lancée-là, je pense qu'on est sans doute sur une bonne voie mais dans la mesure où on se fixe comme objectif de trouver une solution. Si l'objectif, c'est seulement de perpétuer le débat, bien on n'est pas plus avancés, nous. Puis on va continuer à nourrir des assistés sociaux dans nos communautés, puis c'est des assistés sociaux qui vont nourrir des communautés comme Sept-Îles, Baie-Comeau et d'autres communautés, d'autres municipalités à travers le Québec.

Le Président (M. Jutras): M. le député de Vanier.

M. Légaré: M. le Président. Bonjour à vous. Je veux aussi saluer l'entrée de jeu de notre ministre, nouveau ministre. Alors, bonjour. Page 11, *Relation de gouvernement à gouvernement*. Hier, je rencontrais des militants de mon aile parlementaire à Montréal, et puis souvent, lorsqu'on entend les relations qu'il y a entre les deux parties, souvent c'est une... la perception est souvent des relations qui sont très houleuses. Vous dites que des irritants se sont réglés, mais d'autres problèmes subsistent. Quelle sorte de problèmes? Puis sans rentrer dans les détails, parce qu'on pourrait probablement en parler pendant plusieurs jours, mais quelle sorte de problèmes, quelle sorte de... C'est quoi, les thèmes? Est-ce que c'est au niveau du territoire, au niveau des redevances, au niveau... Qu'est-ce que vous voyez comme problèmes présentement, là, puis que... Comme je vous dis, on pourrait en parler longuement, mais peut-être juste faire un petit résumé pour mes connaissances aussi personnelles, pour ne pas avoir assisté à ces échanges-là.

Le Président (M. Jutras): Ça va être vraiment un résumé parce qu'il reste quelques secondes.

M. Picard (Ghislain): O.K. Bien, le résumé, c'est tout ça en même temps. Je pense que c'est la meilleure réponse que je puisse fournir. Mais, pour être un petit peu plus clair et davantage plus clair, c'est que notre intention, en signant un engagement politique mutuel avec le présent gouvernement en juin 2003, c'était d'aborder trois grands thèmes, la question des ressources et l'accès par les communautés... les terres et les ressources plutôt, la question de notre relation fiscale et la question de l'économie des premières nations ou de l'absence d'une économie réelle pour les premières nations.

Et finalement l'autre point qu'on voulait discuter, c'est toute la question des services pour les populations autochtones, que ces populations-là soit situées sur ou hors communauté. Parce que, dans plusieurs secteurs, bien on est interpellés par les institutions québécoises, et ça mérite une certaine réflexion. Et je pense qu'il y a tout ça, puis ça, c'est tout en dehors de la question politique, à laquelle nous sommes tous confrontés, et on souhaiterait pouvoir l'être à des tables de négociation plutôt que sur le terrain. Je pense que, comme tout le monde, c'est la volonté des communautés que nous représentons.

Le Président (M. Jutras): Alors, merci donc, messieurs, pour votre présence à la commission et votre collaboration. Je demanderais aux représentants du groupe Centre Hélios de bien vouloir s'approcher.

(Changement d'organisme)